

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 mai 2018 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe GARRIGUES Florian - LAHMANES Philippe - MIARD Guy- MIARD Jean-Claude NIER Cédric - NIER Joseph – SALOMON Florence

Absents excusés : MM. JACOLIN Claude a donné procuration à Jean-Michel BRUGNERA
MICHELET Françoise a donné procuration à Joseph NIER

Ordre du jour :

- Grosses réparations sur la voie communale n° 1
- Grosses réparations sur la voie communale de Châteaubois
- Aménagement extérieur : dalle de stockage
- Convention avec les habitants de Châteaubois pour la mise en place de surpresseurs
- Choix du columbarium et de l'emplacement
- Organisation pour l'inauguration de l'atelier
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :
Fixation des durées et des prix des cases au columbarium

1. Grosses réparations sur la voie communale n° 1

Le Maire explique que suite à la décision d'entreprendre ces travaux, il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à demander une subvention au département.

Vote pour à l'unanimité.

2. Grosses réparation sur la voie communale de Châteaubois

Le Maire explique que suite à la décision d'entreprendre ces travaux, il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à demander une subvention au département.

Vote pour à l'unanimité.

3. Aménagement extérieur – Dalle de stockage

Le Maire explique que suite à la décision d'entreprendre ces travaux, il s'est renseigné et la commune pourrait bénéficier d'une subvention du département. Il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à demander une subvention au département.

Vote pour à l'unanimité.

4. Convention avec les habitants de Châteaubois

Trois propriétaires à Châteaubois souhaitent s'équiper de surpresseurs.

La commune ne pouvant pas prendre en charge des équipements individuels et la solution collective n'étant pas satisfaisante au regard de la sécurité incendie notamment, la municipalité peut les aider à acquérir ces surpresseurs en leur versant une subvention exceptionnelle.

Le Maire propose d'établir une convention avec chacun des habitants qui précise le montant de la part de subvention exceptionnelle (85 %) et que la pose, l'entretien et le remplacement du matériel sont à la charge de chaque propriétaire : il n'y aura pas de renouvellement.

Par ailleurs, dans le cadre des grosses réparations sur la voie de Châteaubois, Mr Peccoud autorise la commune à installer le drain dans son puit dans la mesure où après travaux il le retrouve en l'état.

La municipalité autorise le maire à signer la convention.

5. Inauguration de l'atelier

Rappel date : 30 juin à 11h00 à l'atelier suivi d'un apéritif

Une esquisse de carton d'invitation est proposée ainsi qu'une liste d'invités.

6. Columbarium

Présentation du projet. Un banc figure sur le projet et le nombre de cases proposé est de 8. Globalement le projet plaid. Joseph Nier pense que le banc n'a pas lieu d'être, bien qu'il est expliqué qu'il est offert par le prestataire. Joseph souhaite qu'il soit échangé contre 2 cases supplémentaires. Guy Miard, qui s'est occupé du projet et a rencontré le prestataire précise que le prestataire refusera sans doute cet arrangement.

Après débat, le sujet est mis au vote :

4 voix pour enlever le banc pour le remplacer par 2 cases

7 voix pour laisser le projet en l'état

Le maire décide de demander au prestataire s'il est possible d'ajouter 2 cases et de supprimer le banc, pour le même prix.

La municipalité décide de vendre les cases pour une durée de 15 ans.

Dans l'hypothèse que la municipalité acquière 8 cases, les prix seront fixés comme suit :
450 € à la première souscription et 300 € pour un renouvellement

Dans l'hypothèse que la municipalité acquière 10 cases, les prix seront fixés comme suit :
400 € à la première souscription et 200 € pour un renouvellement

La dispersion des cendres au jardin du souvenir est fixée à 50 € dans tous les cas de figure.

La municipalité valide ces tarifs à l'unanimité

7. Questions diverses

Le Maire a reçu un courrier de la part de Roger Martin, président du comité des fêtes. C'est une facture de l'animatrice habituelle de la fête du village. Elle souhaite une compensation de 200.00 € suite à l'annulation de la fête du village dont, selon le comité des fêtes, la commune est responsable puisqu'elle organise l'inauguration de l'atelier le jour où été prévue la fête du village. Le Maire rappelle que le Sénateur a choisi cette date parmi d'autres proposées.

Après débat, la municipalité à 8 voix contre 3 abstentions décide de ne pas payer cette compensation.

Il est considéré qu'une annulation un mois et demi avant est suffisant pour que l'animatrice puisse s'organiser autrement.

Rappel : 8 juin à 10h00 Point Presse à la salle polyvalente

Pour info : le SEDI a chiffré la 1^{ère} tranche de l'enfouissement de la ligne haute tension en partant des Auches. Coût restant à la commune environ 60 000 €. La deuxième tranche serait plus onéreuse. Resterait ensuite une 3^{ème} tranche. Pour le moment ces travaux ne sont pas prévus.

Ecole de Prunières

Suite à l'ouverture des plis, l'enveloppe financière prévue initialement est dépassée. A suivre.

Joseph Nier informe la municipalité que la piste qui part du Sert de l'Aigle aux abreuvoirs du Senépi est pleine de pierres.

Le Maire explique que le CAFES doit intervenir une journée sur les pistes mais que celle-ci doit être classée PDIPR. Il va se renseigner.

Joseph explique aussi que 47 hectares ont été détruits par les sangliers au Senépi.

La séance est levée à 21h25

Mayres-Savel, le 01.06.18

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

